

Objet : Restriction d'utilisation de l'AD LFML (Marseille-Provence) cause travaux de création de trois postes avions sur l'ancienne aire de stationnement de la Sécurité Civile

En vigueur : du 02 octobre 2025 au 06 août 2026

Lieu : AD : Marseille-Provence LFML

Préambule :

L'Aéroport Marseille Provence (LFML) réalise des travaux sur la plateforme :

- Création de trois postes avions sur l'ancienne aire de stationnement de la Sécurité Civile,
- Travaux de raccordement des voies d'accès des trois postes de stationnement créés à la voie de circulation située sur l'aire de trafic.

Ce chantier nécessite la fermeture d'une partie de la voie de circulation située sur l'aire de trafic et de la voie de circulation G6.
Ce chantier aura un impact sur certains postes de stationnement.

Durée approximative des travaux : 8 mois.

L'objet du présent SUP AIP est de décrire l'évolution de l'AD Marseille Provence LFML en fonction des travaux et présente la localisation des zones fermées et les contraintes d'exploitation.

Dispositions générales :

Les travaux se dérouleront en différentes phases activées par NOTAM et selon les plans détaillés en annexes :

Annexe 1 : PHASE 1 - Travaux sur la voie de circulation avion située sur l'aire de trafic entre les entrées des postes 3B et 20C

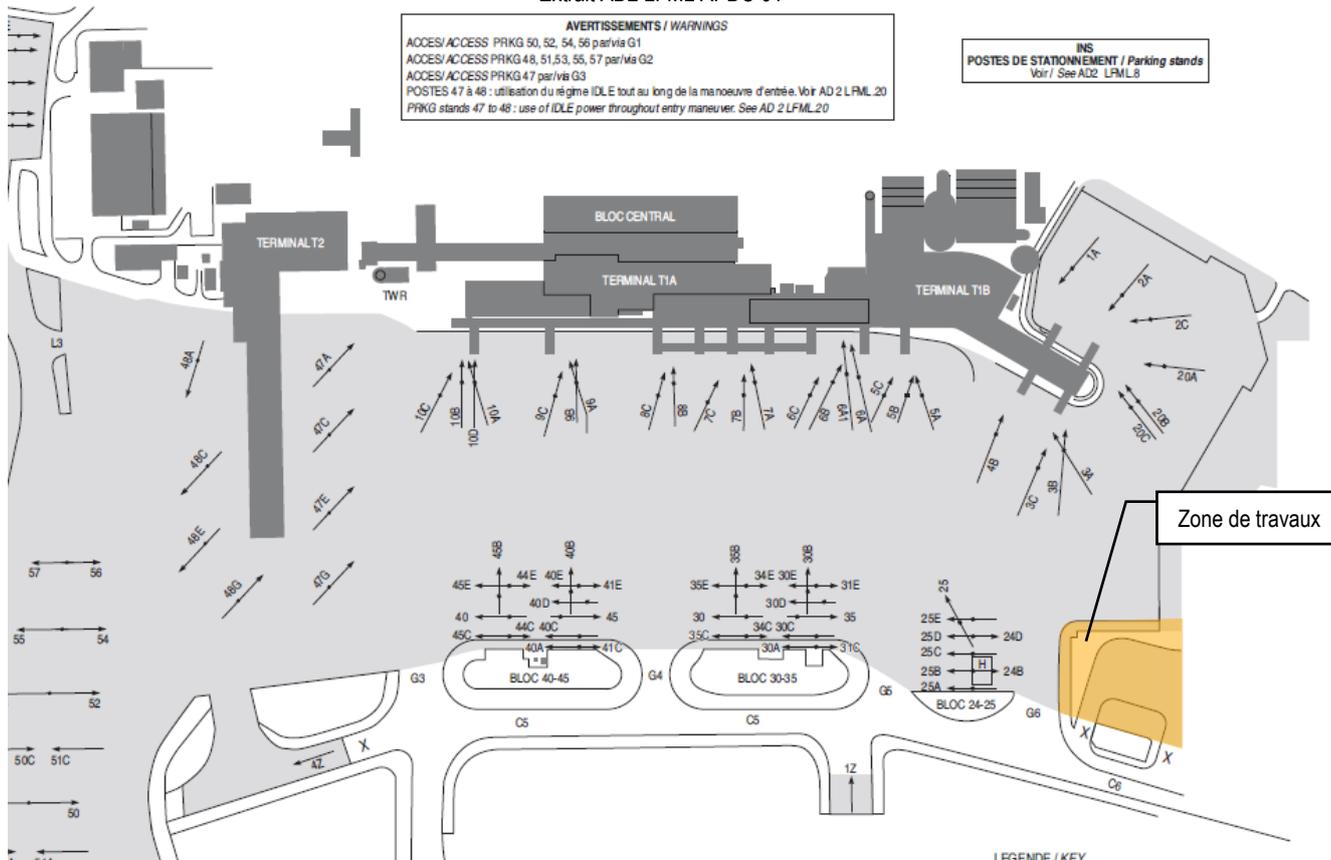
Annexe 2 : PHASE 2 - Travaux sur la voie de circulation avion G6

Annexe 3 : PHASE 3 - PHASE FINALE

Un balisage des zones neutralisées et des voies fermées est mis en place selon les dispositions réglementaires en vigueur.

Zone des travaux :

Extrait AD2 LFML APDC 01



Annexe 1 : PHASE 1 - Travaux sur la voie de circulation avion située sur l'aire de trafic entre les entrées des postes 3B et 20C

Travaux réalisés de nuit entre 2200 et 0500 UTC (ÉTÉ : - 1 HR)

- Fermetures entre 2200 et 0500 UTC (ÉTÉ : - 1 HR) :
 - Voie de circulation sur aire de trafic entre les entrées des postes 3B et 20C
 - Postes de stationnement : 3B, 3A, 20C, 20B, 20A, 2C, 2A, 1A

La zone impactée par l'opération est indiquée sur le schéma suivant :

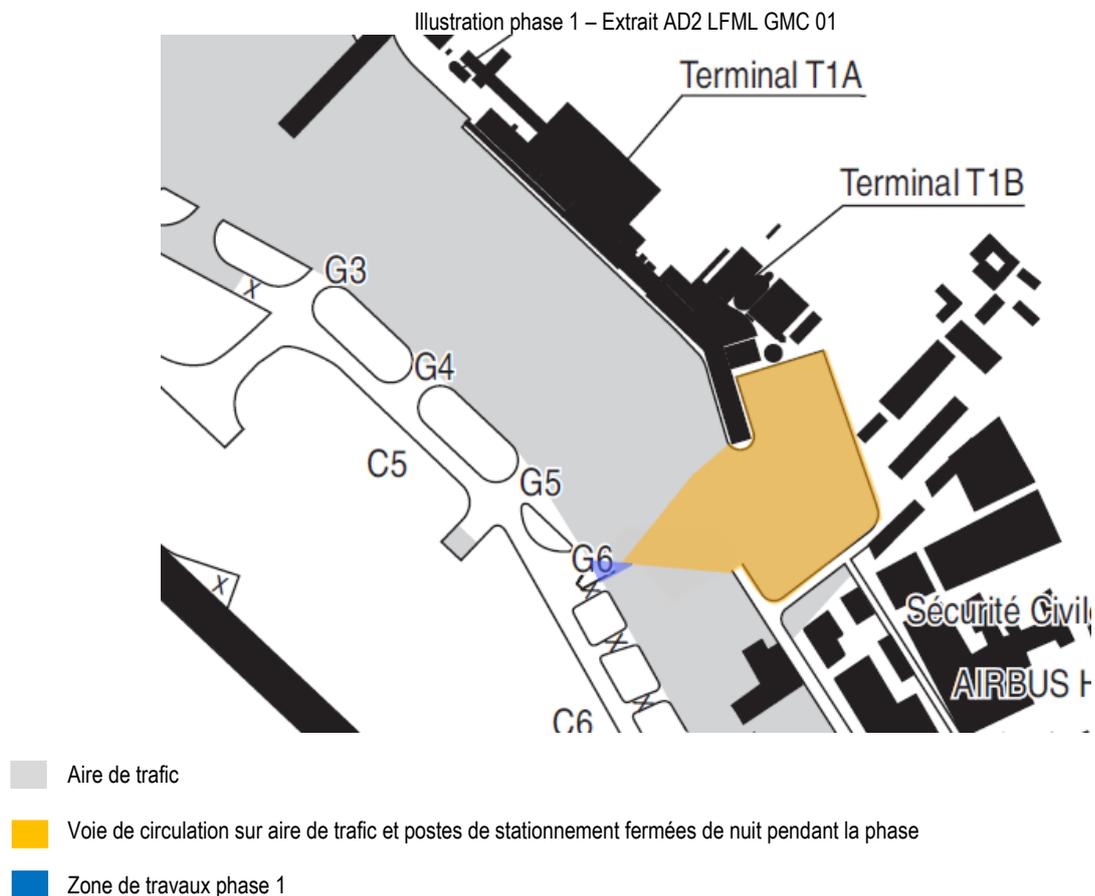
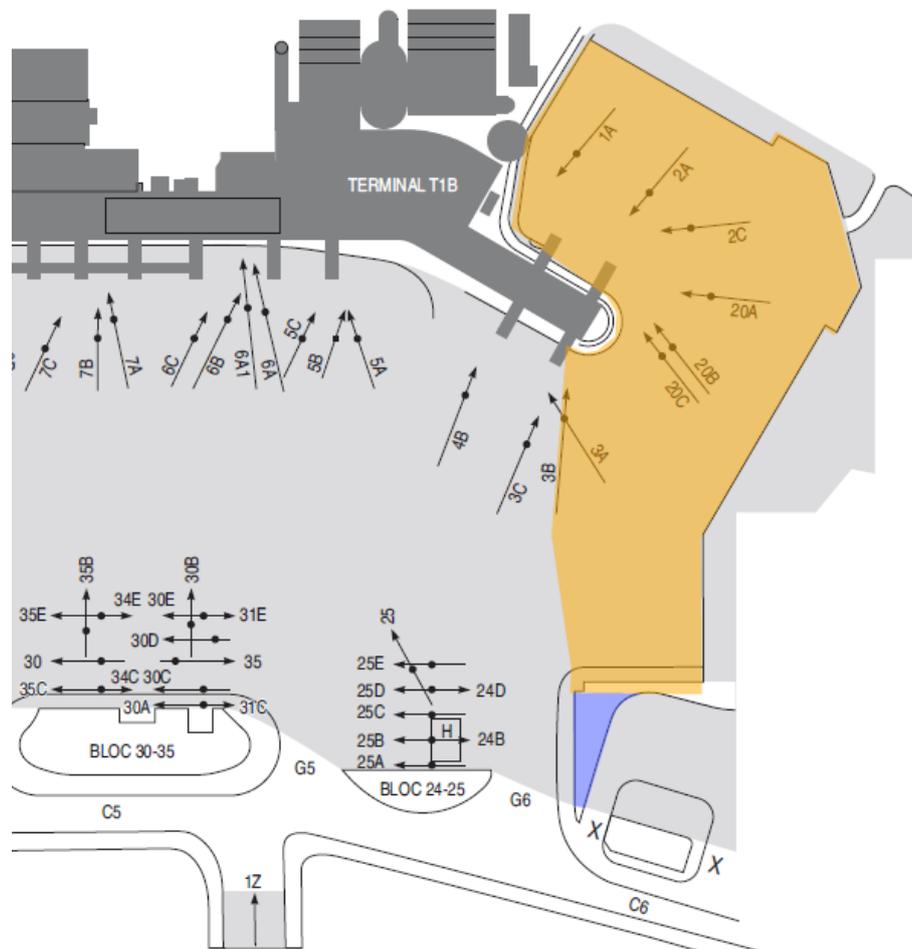


Illustration phase 1 – Extrait AD2 LFML APDC 01



- Aire de trafic
- Voie de circulation sur aire de trafic et postes de stationnement fermées de nuit pendant la phase
- Zone de travaux phase 1

Annexe 2 : PHASE 2 - Travaux sur la voie de circulation avion G6**Travaux réalisés de jour entre 0600 et 1700 UTC (ÉTÉ : - 1HR)**

- **Fermeture H24**
 - Voie de circulation G6
 - Postes Bloc 24-25 : 24B, 24D, 25A, 25B, 25C, 25D, 25 E, 25, poste hélicoptère
- **Contrainte d'exploitation H24**
 - Les cheminements des aéronefs sont impactés (cf. extraits des cartes GMC01 et APDC01 ci-après)
 - Le stationnement des aéronefs est impacté (cf. extraits des cartes GMC01 et APDC01 ci-après)

Les zones impactées par l'opération sont indiquées sur le schéma suivant :

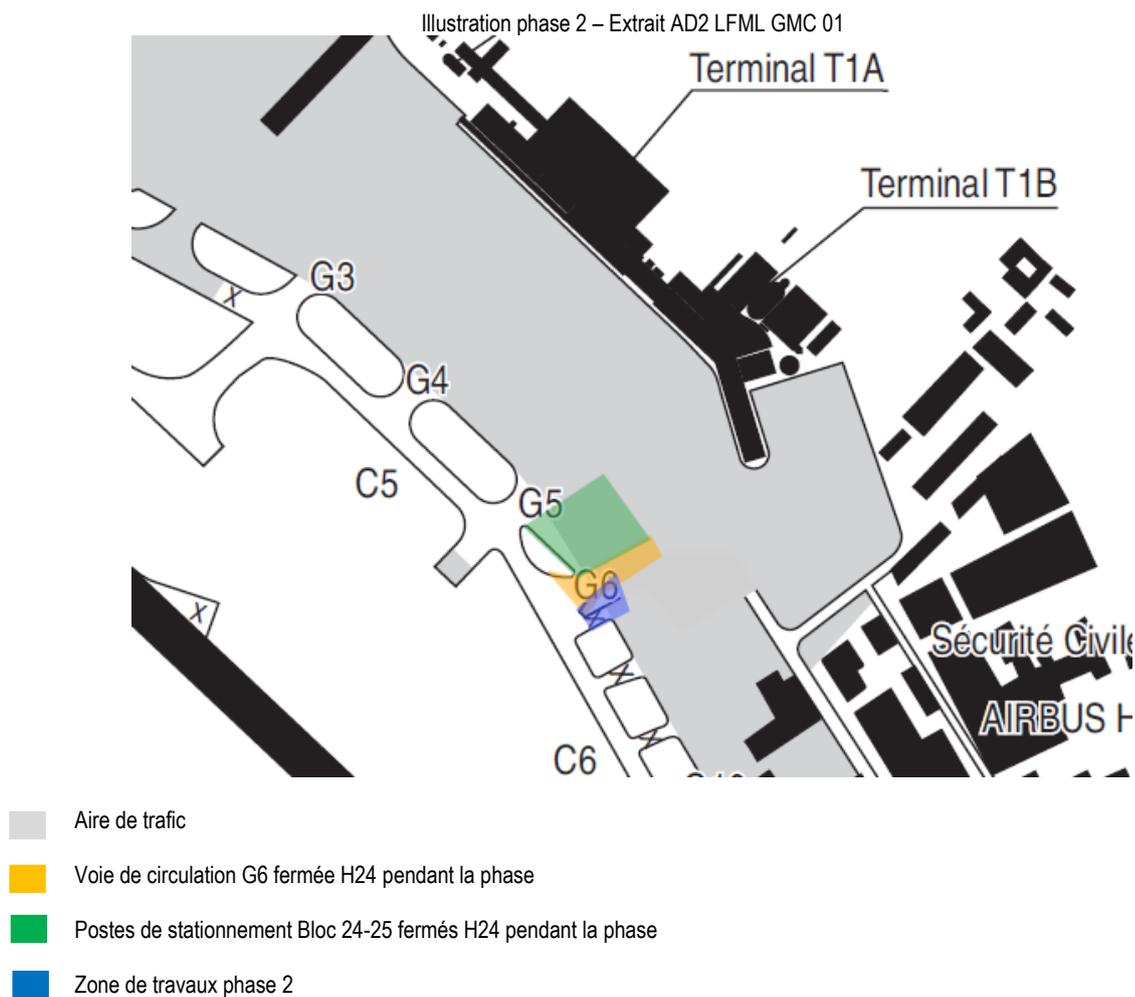
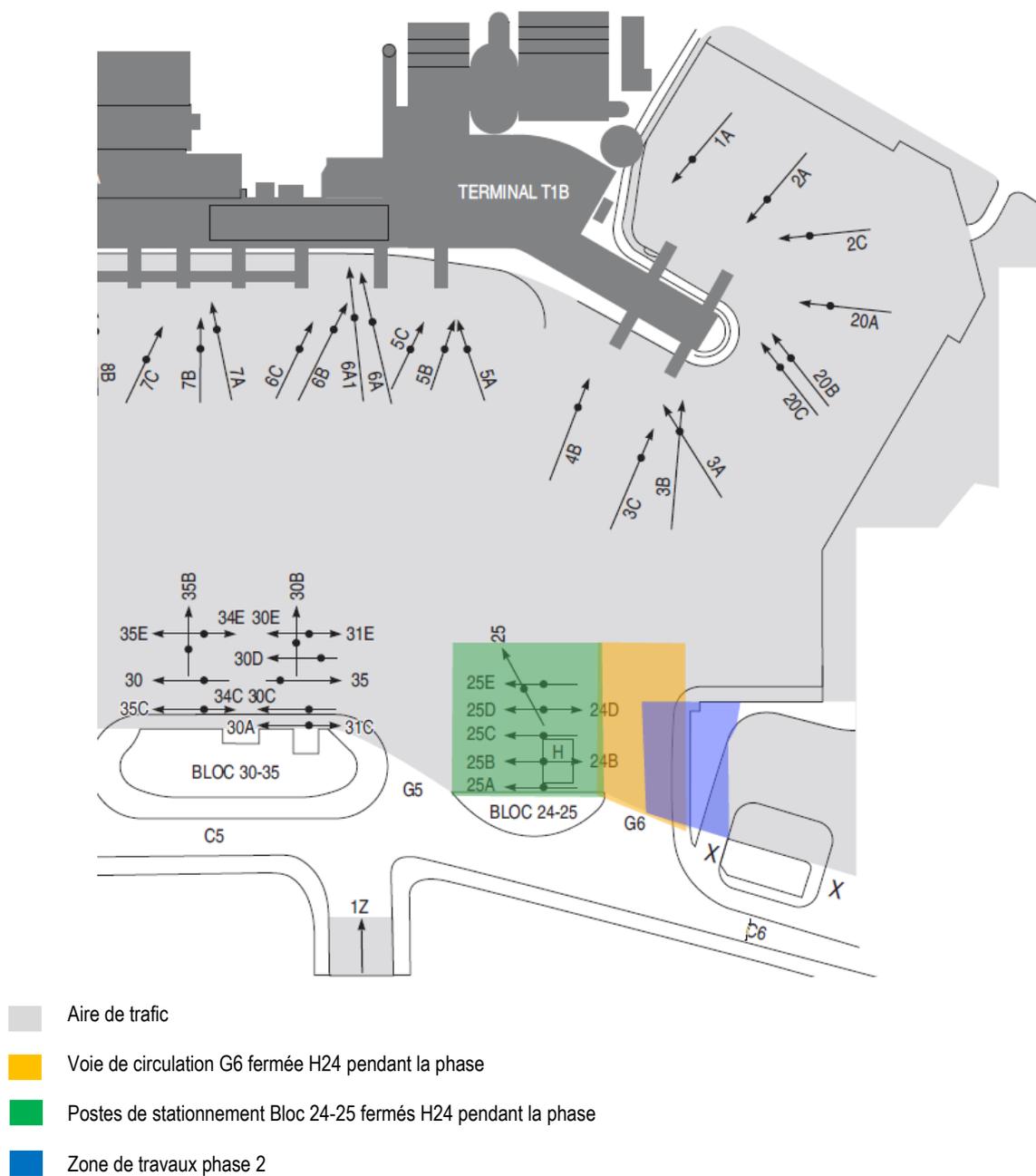


Illustration phase 2 – Extrait AD2 LFML APDC 01



Annexe 3 : PHASE 3 - PHASE FINALE

- Ouverture des postes 21, 22, 23

Illustration phase finale – Extrait AD2 LFML APDC01

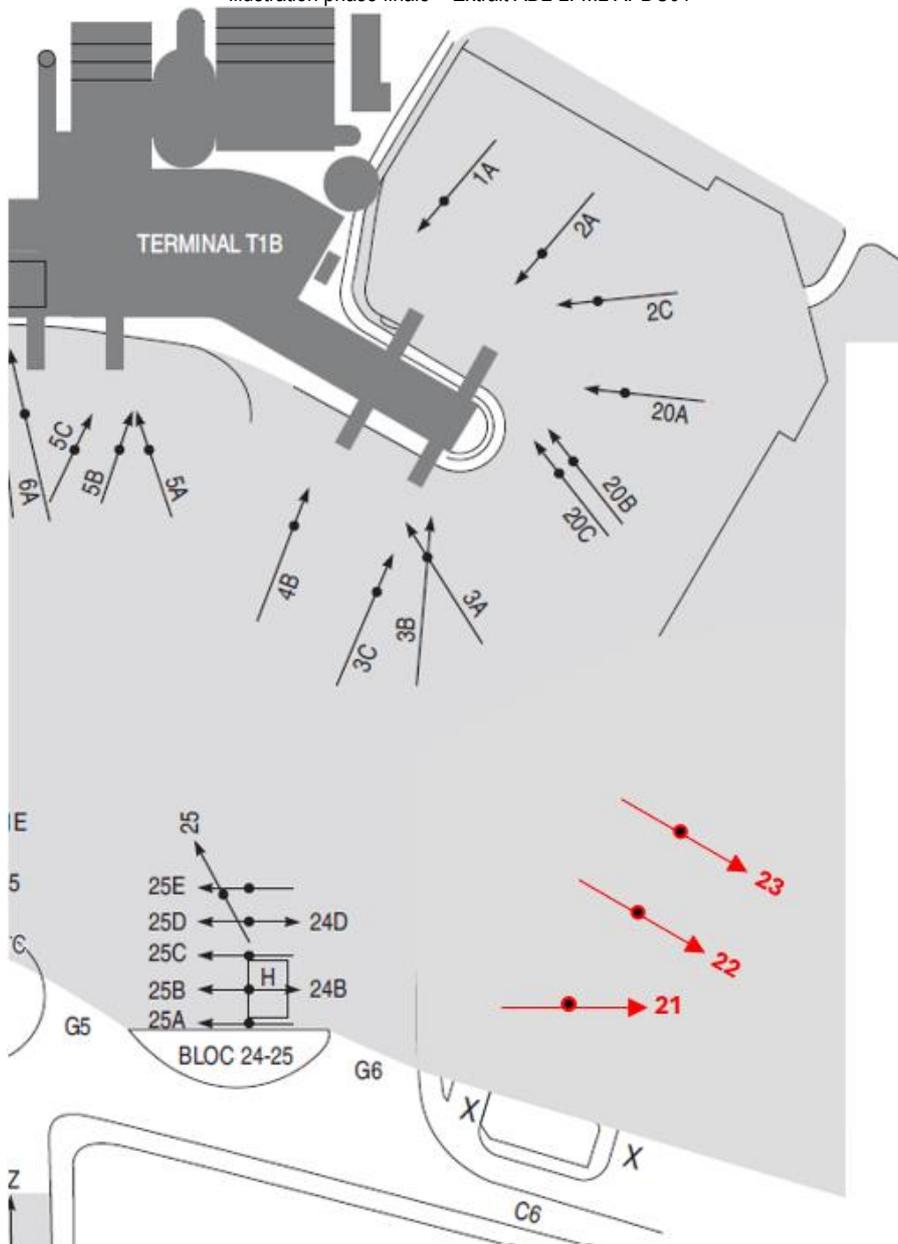
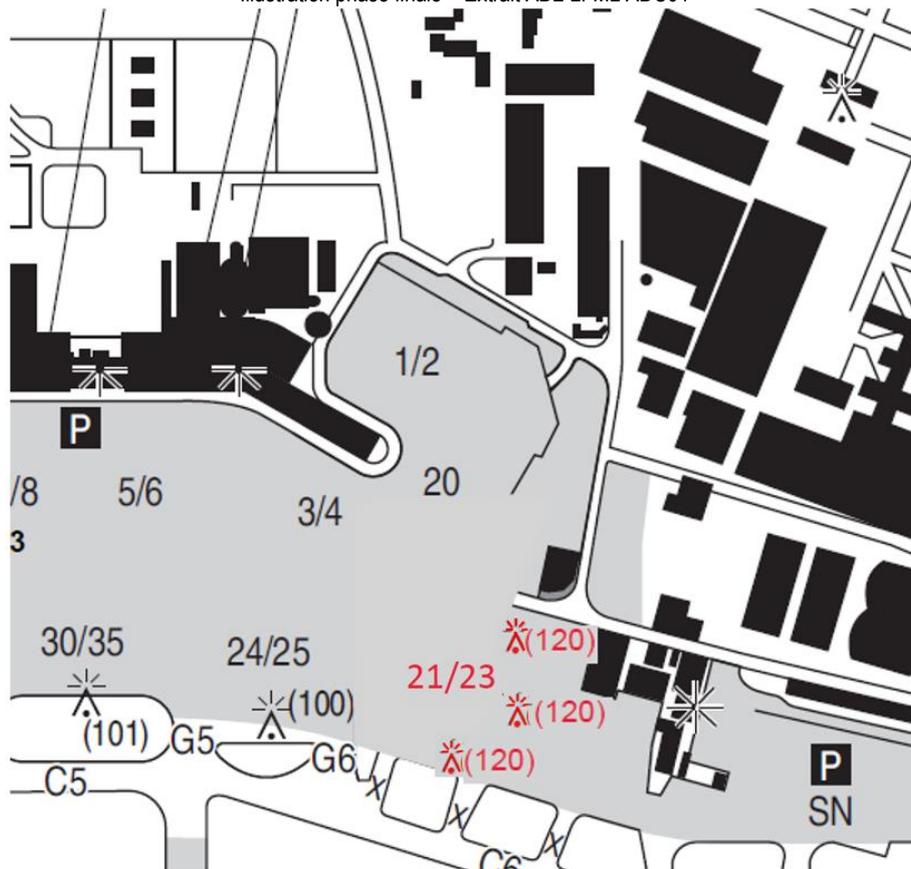


Illustration phase finale – Extrait AD2 LFML ADC01



L'AIP sera mis à jour :

eAIP :

Les paragraphes suivants sont concernés : AD2 LFML 2.8, AD2 LFML 2.20

En AD2 LFML 2.24, les cartes suivantes sont concernées :

- ADC 01
- APDC 01
- GMC 01, 02, 03

VAC Aérodromes :

Les cartes suivantes sont concernées :

- ATT 01
- GMC 01
- APDC 01

VAC Hélistations :

Les cartes suivantes sont concernées :

- ATT 01
- APDC 01